

*Sécurité de la vieillesse—Loi*

que les citoyens demandent à leurs représentants, trouver vraiment une solution volontaire sur certains aspects et des mesures obligatoires sur d'autres pour arriver vraiment à une économie assainie.

C'est à ce prix seulement que nous allons pouvoir apporter au pays une croissance que tout le monde souhaite, y compris les jeunes. Et dans cette perspective, la mesure des 6 et 5 p. 100 est extrêmement intéressante parce que les fonds ainsi économisés, comme le signalait le ministre des Finances (M. Lalonde) dans son allocution du 27 octobre 1982, il l'expliquait très bien, seront réinvestis pour la création d'emplois. Le ministre des Finances a bien signalé qu'un milliard de dollars seraient affectés pour la création d'emplois. Si la mesure des 6 et 5 p. 100 n'était établie simplement que pour couper les dépenses publiques et ne pas réinvestir pour la création d'emplois, on pourrait alors penser qu'elle est moins bonne. Mais la mesure, monsieur le Président, en résumé, est bonne à deux niveaux, non seulement elle est bonne parce qu'elle va permettre d'assainir l'économie au niveau de l'inflation, mais elle permettra aussi, par ces économies-là, de générer de l'argent pour créer des emplois, et cela au profit des jeunes. Et quand c'est au profit des jeunes, c'est aussi très bon pour les personnes de l'Âge d'or et pour les parents, parce que ces gens-là nous demandent de plus en plus de créer des emplois pour les jeunes qui deviennent de plus en plus intéressés à faire progresser le pays, et ainsi en faisant progresser le pays, ce sont toutes les personnes qui vont en profiter, et les gens de l'Âge d'or comme les chefs de familles seront alors très heureux d'avoir un gouvernement qui aura su appliquer une mesure responsable et efficace, tout en étant humaine envers les citoyens.

• (1140)

*[Traduction]*

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur le Président, le débat de ce bill doit s'inscrire dans le cadre général du programme des 6 et 5 p. 100, comme l'a signalé le député qui m'a précédé. Lorsque je suis intervenu au sujet du bill C-131, j'ai essayé de replacer ce bill dans le contexte de l'histoire parlementaire des 40 dernières années. Au cas où l'un d'entre vous était absent à ce moment-là, je rappelle que j'ai pris pour point de départ l'histoire officielle du Canada entre 1939 et 1957 que Donald Creighton, décédé il y a quelques années décrit dans son ouvrage, «La croisée des chemins». Il a été en son temps l'un de nos principaux historiens. «La croisée des chemins» est le dernier d'une série de 18 volumes sur l'histoire du Canada, rédigée par des historiens canadiens à l'intention des Canadiens et aux frais du gouvernement du Canada. Il s'agit de la série canadienne du Centenaire.

J'ai plaisanté la dernière fois en disant que pas un seul autre député n'avait lu cet ouvrage historique, bien qu'il leur ait été remis gratuitement. Ces derniers doivent être trop occupés. Je vous invite aujourd'hui à prendre le temps de lire quels ont été les principaux chemins que nous avons décidé de prendre pendant la Guerre et au cours de la période d'après-guerre. J'en ai cité un, le fait que les députés de tous les partis aient accepté le principe de la révolution sociale qui est internationale et qui continuera à être le principal élément moteur pendant quelque cent ou 200 ans encore. J'ai signalé l'existence d'une théorie

Keynesienne que nous étions tous tenus de suivre, nous les victimes économiques de Keynes.

Il s'agissait également de savoir qui devrait gouverner. C'était la théorie des élitistes. Il convient d'examiner à nouveau certains de ces chemins. La mesure à l'étude, ou plutôt le groupe de mesures que la Chambre étudie à l'heure actuelle, doit nous permettre de déterminer comment nous pouvons freiner le rythme galopant de l'inflation par les coûts que nous connaissons.

• (1150)

Chacun sait, je pense, que les députés ministériels et ceux de l'opposition officielle étaient d'accord pour ralentir la croissance des revenus au cours des deux prochaines années en la limitant à la hausse prévue du taux d'inflation, soit environ 6 et 5 p. 100 respectivement. Mais on y a ajouté une foule d'autres connotations et de théories qui sont le propre de la pensée tortueuse des mandarins. Pour atteindre cette position élevée qu'est celle d'un élitiste au gouvernement, il faut faire preuve de cohérence, pour reprendre leurs propres termes. On se doit d'appliquer la même mesure à tout le monde sans exception, peu importe les contrats signés, les obligations morales ou même le simple bon sens. Tout doit être cohérent.

Dans le cas des employés au service du gouvernement depuis 10 ans, ils ont non seulement déjà payé l'indexation future de leur pension de retraite, mais ils ont payé deux fois ce montant et les chiffres le prouvent. Le gouvernement s'est enrichi grâce aux sommes énormes qu'il a prélevées auprès des fonctionnaires au titre de l'indexation. La situation est légèrement différente, toutefois, pour ce qui est de la mesure à l'étude et, pour comprendre cette différence, il faut faire un bref rappel historique.

C'est l'honorable Peter Heenan, ministre du Travail en 1924, qui a le premier instauré la pension de vieillesse, alors de \$20 par mois. Cette mesure fut accueillie avec enthousiasme par les gens qui n'avaient eu aucun moyen de se constituer un revenu pour leurs années de retraite. Plus que toute autre, cette mesure prouvait que le Canada avait accepté la révolution sociale. J'ajoute en passant que l'honorable Peter Heenan se disait libéral-travailliste et qu'il était notre voisin lorsque j'étais enfant, ce qui explique que je le connaisse.

Puis, nous en arrivons à l'équipe des «gars des \$6» de 1956, où nous avons eu un excellent ministre des Finances, lequel était convaincu qu'il était temps d'augmenter la pension de vieillesse. Il a été convaincu par ce groupe d'élitistes, qui, depuis lors, a pris de l'importance et exerce plus de pouvoirs qu'avant. Selon eux, on ne pouvait dépenser plus de \$6, et c'est pourquoi on les a appelés «Les gars des \$6». Sur leur initiative, la pension a été relevée de \$40 à \$46.

Puis il y a eu la période Diefenbaker, où le montant de la pension est passé de \$55 à \$65, l'objectif visé étant de \$100. Puis un conservateur du nom de Stanfield a profité des discussions qui s'étaient déroulées au caucus pour proposer, compte tenu de l'inflation dont les effets commençaient à se faire sentir, que tous ceux qui vivent d'un revenu fixe, notamment, mais aussi les employés à contrat reçoivent une indexation pour se protéger contre l'inflation et empêcher le gouvernement de tirer profit de cette inflation.

Tous les partis de la Chambre ont accepté sincèrement et honnêtement la proposition de l'honorable M. Stanfield. Bien